



## Vice caché véhicule d'occasion non garanti

Par **bernard71\_old**, le **08/08/2007** à **12:02**

Bonjour j'ai vendu ma voiture il y a 15 jours dans l'état et sans garantie vu son âge , contrôle technique vierge elle avait 11 ans , l'acheteur est venu la voir ,l'a essayée , aujourd'hui donc 15 js après il me téléphone pour me dire qu'il veut me poursuivre pour vice caché car la batterie ne se recharge plus , problème dont j'ignore la cause car j'ai roulé avec jusqu'au jour ou il l'a récupérée et il est parti avec sans problème et bien arrivé à domicile. je ne pouvais pas savoir qu'il aurait un problème , je ne me sens pas responsable même si ça m'embête pour lui est ce qu'il a le droit de me poursuivre Je vous remercie bernard